Comité International Olympique

DIRECTIVES DU CIO SUR LES MÉDIAS SOCIAUX ET NUMÉRIQUES PARIS 2024

Juin 2024

PARTIE UNE: POUR LES ATHLÈTES PARTICIPANT AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Le principal objectif de ces directives est de permettre aux athlètes de partager leur expérience personnelle aux Jeux Olympiques tout en protégeant les droits des détenteurs de droits médias du CIO.

Vous pouvez prendre des photos et/ou enregistrer du contenu audio/vidéo avec votre téléphone aux Jeux Olympiques (à l'intérieur comme à l'extérieur des zones accréditées, telles que le village olympique et les sites de compétition) à condition de respecter ces directives.

Vous pouvez partager des photos sur vos comptes personnels dans les médias sociaux et sur votre site Internet personnel.

Vous pouvez partager le contenu audio/vidéo que vous enregistrez (jusqu'à deux minutes chacun) sur vos comptes personnels dans les médias sociaux et sur votre site Internet personnel:

i. sur les sites de compétition jusqu'à 1 heure avant le début de votre compétition et après avoir quitté la zone mixte/le poste de contrôle de dopage
ii. sur les sites et les zones d'entraînement
iii. au village olympique
iv. aux cérémonies d'ouverture et de clôture et/ou
v. au Champions Park.

Le non-respect de ces directives peut entraîner la suppression du contenu non conforme. D'autres mesures ou actions pourront être prises conformément à la Charte olympique.

Les publications sont soumises à certaines conditions:

Vous ne pouvez pas partager de vidéo:

- (i) des cérémonies de remise des médailles olympiques ou (ii) des compétitions sportives (dont les hymnes, le pile ou face et toute célébration sur l'aire de compétition)
- en direct ou
- si la vidéo dure plus de 2 minutes par publication.

Vous ne pouvez pas partager de publication (avec vidéo ou photo):

- à but commercial, ce qui comprend:
  - les publicités
  - le marketing continu rémunéré
  - les arrangements avec une plateforme de média social ou autre entité (autre que les détenteurs de droits médias officiels de votre pays) ou
  - la promotion d'un tiers ou des produits/services (à l'exception des messages comportant une photo d'un logo, d'un produit ou d'un service d'un sponsor olympique aux Jeux Olympiques)
- des zones médicales, du poste de contrôle de dopage ou du centre multiconfessionel ou
- utilisant l'intelligence artificielle (IA) ou du contenu généré par l'IA.

On entend par «sponsor olympique» les sponsors qui participent au plus haut niveau de parrainage international du CIO, le «programme des partenaires olympiques», les sponsors de votre Comité National Olympique et les sponsors du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Vous pouvez trouver la liste des sponsors de votre CNO ou de Paris 2024 en consultant leurs sites web.

Des règles spéciales s'appliquent aux messages de remerciement adressés à vos sponsors personnels, comme indiqué dans le document intitulé «Possibilités commerciales offertes aux participants durant les Jeux Olympiques de Paris 2024» et la FAQ correspondante.

Veuillez respecter les droits d'autrui (voir la FAQ pour plus d'informations) et le bon déroulement des Jeux Olympiques. Vous pouvez donner des interviews aux médias dans les endroits désignés (par exemple, la zone mixte, la conférence de presse post-compétition, le centre des médias du site, le Centre Principal de Presse, le centre des médias du village olympique, la place du village olympique, mais pas la zone résidentielle du village olympique) et lors des événements autorisés (par exemple, la visite du village olympique par les médias), mais vous ne devez pas agir en tant que journaliste, reporter ou en toute autre qualité liée aux médias.

PARTIE DEUX: POUR LES PERSONNES ACCRÉDITÉES AUTRES QUE LES ATHLÈTES PARTICIPANT AUX JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Ces directives permettent aux personnes accréditées de partager leur expérience personnelle aux Jeux Olympiques tout en protégeant les droits des détenteurs de droits médias du CIO.

Les personnes accréditées peuvent prendre des photos et/ou enregistrer du contenu audio/vidéo avec leur téléphone aux Jeux Olympiques (à l'intérieur comme à l'extérieur des zones accréditées) à condition de respecter ces directives.

Les photos peuvent être partagées sur des comptes personnels dans les médias sociaux et sur un site Internet personnel.

Le contenu audio/vidéo pris dans le cadre des compétitions peut être partagé sur des comptes personnels dans les médias sociaux et sur un site Internet personnel.

Veuillez respecter les droits d'autrui (voir la FAQ pour plus d'informations) et le bon déroulement des Jeux Olympiques. Vous n'avez pas le droit d'agir en tant que journaliste, reporter ou en toute autre qualité liée aux médias, à moins que vous ne soyez un(e) journaliste détenant une accréditation valable.

Le non-respect de ces directives peut entraîner la suppression du contenu non conforme. D'autres mesures ou actions pourront être prises conformément à la Charte olympique.

Les publications sont soumises à certaines conditions :

Vous ne pouvez pas partager de vidéo :

- des lieux/événements suivants :
  - cérémonies (d'ouverture, de clôture et de remise des médailles olympiques)
  - « aire de compétition », à savoir la zone où se déroulent les compétitions sportives (y compris les hymnes, le pile ou face ou toute autre célébration sur l'aire de compétition)
  - sites et zones d'entraînement
  - village olympique ou
  - cérémonies au Champions Park
- en direct ou
- si la vidéo dure plus de 2 minutes par publication.

Il est interdit de partager des publications (avec vidéo ou photo) :

- à but commercial, ce qui comprend :
  - les publicités
  - le marketing continu rémunéré
  - les arrangements avec une plateforme de média social ou autre entité ou
  - la promotion d'un tiers ou de produits / services
- des « zones réservées » (à savoir les zones non publiques accessibles sur accréditation [comme les zones réservées aux athlètes et à leurs entraîneurs], les zones médicales, le poste de contrôle de dopage, la salle de sport, les restaurants, le centre multiconfessionel et les quartiers résidentiels des autres délégations olympiques) ou
- utilisant l'intelligence artificielle (IA) ou du contenu généré par l'IA.